

Québec, le 23 novembre 2020

Monsieur Simon Jolin-Barette
Leader parlementaire
Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May,
1^{er} étage, bureau 1.39
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 22 octobre 2020, le député de René-Lévesque, M. Martin Ouellet a déposé à l'Assemblée nationale du Québec une pétition demandant au gouvernement que les consommateurs québécois puissent se prévaloir dans les plus brefs délais et sans frais des mesures de protection de leurs dossiers de crédit que sont le gel de sécurité, la note explicative et l'alerte de sécurité prévue dans le projet de loi n° 53, *Loi sur les agents d'évaluation du crédit*.

Ce projet, que le député de René-Lévesque a contribué à améliorer lors des travaux parlementaires menant à son adoption, fait du Québec un chef de file au Canada en matière de protection des renseignements personnels.

Aussi, en réponse à la pétition présentée, il apparaît important de rappeler que le projet de loi a été amendé de manière à ce que, parmi les mesures qu'il rend obligatoires, seul le gel de sécurité n'ait pas obligatoirement à être offert à titre gratuit. Comme vous le savez, ce service n'est pas disponible actuellement au Canada et son implantation nécessitera des développements informatiques importants pour les agents d'évaluation du crédit et pour les diverses entreprises avec lesquelles ils font affaires. C'est pour cette raison qu'il n'a pas été jugé adéquat de le rendre également gratuit, mais plutôt de permettre la facturation de frais raisonnables.

... 2

Ainsi, aucun autre facteur que le besoin de permettre aux acteurs impliqués de procéder à ces développements n'a emmené à faire en sorte que les dispositions qui concernent ce service entrent en vigueur à une date ultérieure et je souhaite, comme le demande la pétition, qu'il soit rendu disponible le plus rapidement possible.

Aussi, le projet de loi n° 53 prévoit que le ministre des Finances doit au moins tous les cinq ans, faire un rapport à l'Assemblée nationale du Québec sur l'application de la loi et prévoit explicitement que le premier rapport porte notamment sur l'opportunité de modifier les dispositions relatives aux frais pour le gel de sécurité.

Je vous prie d'agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'EG', written in a cursive style.

Eric Girard